



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 69/24 OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LES VOIX ANIMEES

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Considérant la programmation d'un concert à l'Abbaye de Silvacane,

DECIDE de confier à l'Association Les Voix Animées, représentée par Madame Roselyne DELAUNAY, présidente, pour l'organisation d'un concert à l'Abbaye de Silvacane le dimanche 15 septembre 2024 à 17h30 et approuve le contrat de coréalisation du 16 juin 2024, entre l'Association Les Voix animées et la Commune,

DIT que l'Association s'acquittera d'une somme de 610€, correspondant aux frais de gestion,

DIT que les recettes issues de la vente des billets seront partagées entre la commune et le prestataire de la façon suivante :

- 10% commune et 90% prestataire, pour une jauge de spectateurs inférieure ou égale à 150,
- 15% commune et 85% prestataire, pour une jauge de spectateurs comprise entre 151 et 300,
- 20% commune et 80% prestataire, pour une jauge de spectateurs supérieure à 301.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 juillet 2024

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 2.08/24
Et de la publication ou notification le... 2.108/24

REÇU EN PREFECTURE

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE le 02/08/2024

04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 95 59 14 Application agréée E.legalite.com